

# VILLE DE SIN LE NOBLE

## CONSEIL MUNICIPAL



### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2015

**Sous la Présidence de  
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**

-:-:-

**REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2015  
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	<b>PRESENTS</b>	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
<b>DUMONT</b> Christophe	<b>X</b>			
<b>HOURNON</b> Jean-Paul		Procuration à Monsieur le Maire		
<b>MASCLET</b> Johanne	<b>X</b>			
<b>CARREZ</b> Didier	<b>X</b>			
<b>FAIVRE</b> Caroline	<b>X</b>			
<b>ALLARD</b> Patrick		Procuration à Johanne MASCLET		
<b>TAILLEZ</b> Isabelle		Procuration à Didier CARREZ		
<b>DESMENEZ</b> Jean-Claude	<b>X</b>			
<b>DELATTRE</b> Marie Josée	<b>X</b>			
<b>DELVAL</b> Freddy		Procuration à Jean-Claude DESMENEZ		
<b>WIDIEZ</b> Dimitri	<b>X</b>			
<b>DAMBRIN</b> Pascal	<b>X</b>			
<b>JOUVENEZ</b> Jean-Luc	<b>X</b>			
<b>CHOTIN</b> Jean-Michel	<b>X</b>			
<b>JARUGA</b> Henri	<b>X</b>			
<b>LESPAGNOL</b> Fatima		Procuration à Henri JARUGA		
<b>WIDIEZ</b> Lise		Procuration à Joselyne GEMZA		
<b>SALPETRA</b> Elise			<b>X</b>	
<b>DORNE</b> Sylvie	<b>X</b>			
<b>BEDENIK</b> Claudine	<b>X</b>			
<b>BERLINET</b> Jean-Pierre		Procuration à Jean-Luc JOUVENEZ		
<b>GEMZA</b> Joselyne	<b>X</b>			
<b>SANTERRE</b> Françoise	<b>X</b>			
<b>DUMONT</b> Christiane	<b>X</b>			
<b>ENTEM</b> Christian			<b>x</b>	
<b>BRIDOUX</b> Josyane		Procuration à Jean-Pierre STOBIECKI		
<b>STOBIECKI</b> Jean-Pierre	<b>X</b>			
<b>LEGRAND</b> Véronique	<b>X</b>			
<b>WOSINSKI</b> Bruno	<b>X</b>			
<b>POP</b> Cerasela		Procuration à Bruno WOSINSKI		
<b>GUERIN</b> Victor	<b>X</b>			
<b>DEBLANGY</b> Lucie	<b>X</b>			
<b>CAMPISANO</b> Vincent	<b>x</b>			

M. LE MAIRE : Bonsoir à tous et à toutes, je vous propose d'ouvrir les travaux du Conseil municipal en sa réunion du 10 juillet 2015. Je voudrais, en débutant, vous remercier de votre présence, à la fois : habitants, représentants de la presse et élus, sachant qu'il est difficile, un vendredi 10 juillet, par un beau ciel bleu, de consacrer sa soirée à un Conseil municipal. Donc, merci beaucoup à tous, notamment à ceux qui ont décalé de quelques heures ou de quelques jours leur départ en vacances afin de favoriser le quorum et, de permettre cette réunion.

Comme de tradition, les comptes-rendus des commissions qui se sont réunies préalablement à cette séance du Conseil municipal, à savoir la commission 1 : Vie institutionnelle, administration, finances, emploi, activité économique, commerce et artisanat qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> juillet ; le 29 juin la C2 : associations, éducation, jeunesse, vie scolaire, sports, relations internationales, culture et fêtes et le 1<sup>er</sup> juillet la C3 : démocratie locale, vie des quartiers, cohésion sociale, logement et solidarité. Les comptes-rendus de ces trois commissions ont été joints au dossier du Conseil municipal et ce, afin de respecter le principe d'information des élus.

Comme à chaque fois, figurent également dans une sous pochette différente, les comptes-rendus sommaires et le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil municipal en date du 24 juin dernier. Donc, un délai très court et je remercie les services pour leur diligence à rédiger ces documents. Pour information, le compte rendu sommaire a été affiché en mairie sous huitaine.

Enfin, un document a été joint à part, à savoir le projet de convention entre les Communes de Sin-le-Noble et de Waziers pour la mise à disposition du service urbanisme de la ville de Sin-le-Noble sur laquelle on va délibérer et il a été choisi de joindre à part ce document, car au jour de l'édition du dossier de Conseil municipal, il n'était pas totalement finalisé. Il n'a été finalisé que ces dernières heures.

Cette précision essentielle faite, je vous propose d'aborder les travaux de la réunion de ce jour et de débiter, comme de coutume, par la désignation du secrétaire de séance, ce qui nous permettra de valider le fait que le quorum est atteint en procédant à l'appel nominal.

La tradition veut que ce soit le benjamin de séance qui soit désigné mais, comme notre benjamin, Elise SALPETRA est absente ce soir, je vous propose de changer et de désigner, non pas le benjamin mais le doyen, à savoir Jean-Michel CHOTIN. Il n'y a pas de raison que ce soit toujours les plus jeunes. Ça peut être aussi les plus anciens et puis, je vous propose, comme de tradition, de bien vouloir nous exonérer du vote à bulletin secret pour désigner ce secrétaire de séance mais, je pense que personne n'y verra d'objection aujourd'hui, Monsieur CHOTIN, à vous de faire l'appel.

M. CHOTIN : Monsieur le Maire, merci à vous de me rajeunir.

(Appel)...

M. CHOTIN : J'en ai fini Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Jean-Michel CHOTIN. Comme vous voyez, il a fêté son anniversaire samedi dernier et il a rajeuni puisqu'il est devenu, aujourd'hui, notre benjamin. Merci beaucoup pour cet appel nominal qui nous permet donc de constater que le quorum est atteint et, qu'en conséquence, le Conseil municipal peut tenir valablement la présente réunion et travailler sur l'ordre du jour qui est proposé et qui commence traditionnellement par l'adoption du procès verbal de la dernière réunion qui s'est tenue le 24 juin 2015 et que je vous propose d'adopter sauf, si vous avez des remarques à formuler sur sa rédaction.

Il n'y a pas de remarques formulées donc, je vous propose de l'adopter.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter le procès verbal de cette réunion ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Non, donc le procès verbal de la réunion du Conseil municipal du 24 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

M. LE MAIRE : Avant de débiter l'examen des délibérations qui seront soumises à votre examen, je vous propose un bref rappel des différents événements qui sont survenus depuis le 24 juin 2015. A chaque fois, je dis un bref rappel mais, cette fois ci, il sera vraiment bref puisqu'il n'y a que quinze jours que nous nous sommes réunis.

Au lendemain de notre réunion, à savoir le 25 juin, il y a eu le traditionnel voyage des anciens organisé par le CCAS à Amiens cette année. Donc, avec les hortillonnages et un repas le midi qui s'est excellemment déroulé puisqu'il y avait les mêmes conditions climatiques qu'aujourd'hui, nous avons eu beaucoup de retours positifs.

Le soir, il y avait un bureau à la CAD qui travaillait sur les délibérations qui seraient proposées à l'examen du Conseil communautaire du lendemain et dont deux points concernaient la ville de Sin-le-Noble à savoir la vente d'un terrain au Raquet pour un projet de maison médicale sur lequel la CAD a fait un rabais conséquent et, nous aurons, à la rentrée, sans doute l'occasion de discuter un peu de ce projet de maison médicale et, qui va bien voir le jour, au niveau du Raquet et ça, avec des médecins, des kinés, des infirmières et, l'attribution par la Communauté d'Agglomération du Douaisis d'un fonds de concours sur lequel nous aurons à nous prononcer, nous-même ce soir, mais pour financer la réfection de la rue Croizat.

Le 26 juin, la fête de deux écoles : l'école Curie et l'école Salengro et, j'ai l'occasion, ici, de me réjouir, du fait que contrairement à certaines communes qui ont défrayé la chronique parce qu'elles étaient obligées de se battre pour des fermetures de classes, nous n'avons, à Sin-le-Noble, pas eu de fermeture de classe mais, au contraire, une ouverture de classe à l'école Joliot Curie justement. Ce qui nous oblige, malgré tout, à faire des travaux mais, là aussi, on vous les présentera au prochain Conseil municipal quelques photos des travaux qui ont été réalisés afin de permettre l'ouverture de cette classe dans cette école qui n'avait pas de réserve, qui n'offrait pas de réserve pour une ouverture de classe.

Toujours le 26 juin, nous avons signé le contrat de ville en présence du Préfet de Région, à la sous-préfecture. Là aussi, nous aurons tout à l'heure, des délibérations relatives à ce contrat de ville et, le soir même, le Conseil communautaire s'est donc prononcé, à l'unanimité sur les deux projets dont je vous parlais il y a quelques instants. A savoir un rabais conséquent sur le terrain, l'acquisition du terrain par la maison médicale et sur le fonds de concours à octroyer à la Commune de Sin-le-Noble.

Le 27 juin, c'était les journées portes ouvertes de la caserne organisées par l'association des JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers) qui fêtait son 30<sup>ème</sup> anniversaire. Ce qui fut une très belle journée et, l'occasion, pour moi, de féliciter et de remercier les bénévoles de cette association des JSP mais, plus largement, l'ensemble des pompiers qui, une fois encore, ont proposé une très belle journée à la population qui a été très justement couronnée de succès avec beaucoup, beaucoup de monde à la plus grande joie des pompiers, des élus et des forains qui ont récupéré, à la fin de cette journée, beaucoup de monde sur le champ de foire et qui a bien lancé la ducasse, laquelle ducasse avait été inaugurée le 27 juin. Elle s'est déroulée sur neuf journées, neuf journées de festivités et très belles festivités favorisées par des conditions climatiques exceptionnelles et très favorables et, notamment, vous avez vu quelques photos qui déroulaient derrière avec un très beau défilé, qui a été très apprécié de l'ensemble de la population qui était venue en nombre. Alors, c'est vrai que lorsque la ducasse se termine

comme ça, lorsque le rebond est début juillet, ça favorise toujours la fréquentation parce que la population est en vacances, et qu'il faisait à la fois de très belles conditions mais sans qu'il ne fasse trop chaud comme il avait pu le faire une journée de canicule, la semaine précédente.

A signaler également que ce cortège, ce défilé a été unanimement reconnu par la population comme de très belle qualité alors que nous avons, là aussi, vu le contexte financier, appliqué une baisse de 10 % au coût de ce défilé.

Il est quand même à noter que même si on baisse le coût, on peut toujours maintenir l'ambition. C'est toujours ce que j'ai dit : le manque de moyen ne doit pas signifier un manque d'ambition et, c'est vrai que nous n'avons que des éloges sur ce défilé. C'est l'occasion, aussi de remercier le service des fêtes mais, également les employés communaux qui ont été mobilisés sur les neuf jours de festivité mais également la semaine précédente dans le cadre de la préparation mais également largement depuis le mois de mai où ils ont enchaîné les différentes manifestations, les fêtes des écoles, le printemps culturel, les différentes commémorations : le 1<sup>er</sup> mai, 8 mai et les galas de danse qui se sont enchaînés, ou les concerts de fin d'année ou les restitutions de l'atelier théâtre. Donc, un grand merci aux employés communaux du service des fêtes, d'une part et, également, comme à chaque fois, au tissu associatif qui s'est mobilisé encore une fois pour participer, à nos côtés et aux côtés de la population durant ces neuf jours de ducasse. Alors, peut-être, vais-je en oublier mais j'ai noté les Robins des Bois, le Tennis Club, le Tennis Club Sinois, l'AS Sin, Gare au fou du Puits, l'Etoile Cycliste, les Amis du Vivier, Marais Accueil, l'Association de Pétanque, Espace Loisirs et Sports, Les Epinettes, .... Donc, vraiment une très très belle ducasse.

Le 02 juillet, pendant la ducasse, c'était la cérémonie des diplômes de l'école de musique, théâtre, danse, chorale et, là aussi, l'occasion de constater que Sin-le-Noble a une offre culturelle de très grande qualité avec des restitutions de grande qualité et l'occasion d'échanger, à la fois avec les professeurs, les parents et les élèves sur leur grande satisfaction de l'offre qui est celle de l'école de théâtre, danse, musique, chorale de notre ville.

Vous avez vu également défiler une cérémonie de mise à l'honneur de deux enseignants qui partaient en retraite et dont c'était les derniers jours d'activité dans nos écoles dont notamment Didier CARREZ, Directeur de l'école Cézanne par ailleurs mais, également adjoint à la démocratie participative et vie des quartiers donc, l'occasion là aussi, de remercier l'ensemble du corps enseignant qui, au cours de cette première année de mise en place des rythmes scolaires, a vraiment œuvré, à nos côtés pour faire en sorte que cela se passe le mieux possible pour l'accueil des enfants et pour les projets éducatifs sur notre territoire.

Le 06 juillet, une réunion de la commission d'accessibilité, avec beaucoup de monde présent et des discussions intéressantes, notamment sur la mise en œuvre de ce que l'on appelle l'Ad'AP, (l'Agenda d'Accessibilité Programmé) qui n'est pas un exercice facile et, d'ailleurs, le 08 juillet, il y avait une réunion sur le même thème organisée à la CAD par la DTTM sur la rédaction de ces Ad'AP, et sur les calendriers de mise en œuvre. Des réunions très intéressantes, auxquelles j'ai participé, notamment avec Jean-Claude DESMENEZ, adjoint à la sécurité, circulation, mais pas seulement, il travaille et participe beaucoup aux commissions d'accessibilité.

Le 07 juillet, pour revenir un peu en arrière, nous avons eu à déplorer un incendie criminel au niveau du local d'Espace Loisirs et Sports et je pense que chacun d'entre vous se joindra à moi pour déplorer ces actes lâches et imbéciles et surtout apporter notre soutien aux bénévoles de cette association qui effectue un travail remarquable sur le territoire. Je crois qu'elle est riche de presque quatre cent adhérents cette année. Cette association fêtait cette année ses cinquante ans. C'est l'ancien club Léo Lagrange et, il participait dimanche au défilé en faisant une animation, comme d'habitude de grande qualité, d'ailleurs comme l'était le gala de danse qu'ils avaient proposé au mois de mai et comme le sont toutes les animations qu'ils proposent.

Je pense que nous serons tous solidaires pour déplorer cet acte idiot, imbécile, lâche, et pour insister sur le fait que nous sommes tous solidaires de cette association et de ses bénévoles qui œuvrent beaucoup sur le territoire de notre ville.

Enfin, le 09 juillet, nous avons tenu une réunion sur la sécurité, ici même, avec Monsieur le Sous-préfet, le Commissaire divisionnaire et le Commandant des renseignements pour faire un point sur les questions de sécurité de la ville de Sin-le-Noble et nous avons, notamment, pu constater,... mais je ne vais pas ici vous détailler les questions de sécurité, tout cela doit rester, bien évidemment entre les professionnels de sécurité et nous. En tout cas, nous avons tenu une réunion pendant plus de deux heures avec Monsieur le Sous-préfet, le Commissaire et le Commandant mais, nous avons pu constater les premiers résultats encourageants, suite à l'arrêté municipal interdisant la consommation d'alcool en centre ville où l'on a vu, quand même, une baisse importante des personnes qui consomment de l'alcool sur les différents endroits du centre ville. Au-delà du nombre, auparavant, ils étaient jusque dix, quinze, maintenant, quand il y en a, ils sont trois ou quatre au maximum mais surtout, ils sont beaucoup moins nombreux et c'est surtout beaucoup moins souvent. Nous travaillons de concert avec les forces de l'ordre à ce sujet et elles ont bien enregistré notre arrêté.

Voilà pour le court et bref rappel des différents événements que je souhaitais porter à votre connaissance mais, c'est vrai que nous nous sommes vus il y a à peine deux semaines.

Alors, je vous propose d'aborder, sans tarder, l'ordre du jour de la présente réunion qui débute par le chapitre des affaires financières dont je suis le rapporteur.

## **I/ AFFAIRES FINANCIERES**

Par la première délibération qui consiste en un fonds de concours 2015 de la Communauté d'Agglomération du Douaisis à la Commune de Sin-le-Noble.

### 1°) Fonds de concours 2015 de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD)

M. LE MAIRE : Pour les plus anciens d'entre vous, vous aurez remarqué que c'est une délibération usuelle puisque, chaque année, la Commune de Sin-le-Noble, ouvre droit à un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Douaisis mais que, pour pouvoir bénéficier de ce fonds de concours, il faut que la Commune délibère sur une proposition d'affectation. C'est ce qu'on vous explique dans la note de synthèse où on vous rappelle que la Commune ouvre droit à un fonds de concours de 164 016 €uros au titre de l'année 2015 mais,-c'est chaque année la même somme auprès de la Communauté d'Agglomération du Douaisis-que pour recevoir cette somme, la Commune doit déposer un dossier qui respecte les conditions d'octroi de ce fonds de concours qui peut être utilisé en fonctionnement. C'est ce que nous allons faire. Ce fonds peut servir à financer les dépenses de fonctionnement qui concerneraient les frais de maintenance technique d'un équipement public comme des contrats d'entretien, des petites réparations ou du nettoyage. Alors deux conditions respectives néanmoins, à savoir que ce fonds de concours ne permet pas la prise en charge des traitements d'agents de maintenance ou d'animation et que la deuxième condition respectueuse c'est ce qui paraît logique, c'est que le financement de ce fonds de concours ne peut être supérieur au montant consacré par la Commune sur ces mêmes frais. Donc le calcul se fait également sur des dépenses effectuées.

Dans la délibération, nous vous proposons de solliciter, auprès de la CAD, le bénéfice du fonds de concours communautaire auquel la commune de Sin-le-Noble a droit au titre de l'année 2015, et de l'affecter, à des dépenses de fonctionnement qui sont des prestations de chauffage des bâtiments communaux et des contrats d'entretien du parc d'éclairage public et des stades et à autoriser Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires y afférentes et en vous précisant que la recette sera inscrite au chapitre 74 de l'exercice courant.

Nous avons mis en pièce jointe le courrier émanant de la Communauté d'Agglomération du Douaisis et, notamment de son vice-président délégué aux finances Dominique RICHARD. Au verso, la fiche de fonds de concours communautaire pour le fonctionnement de 2015 qui a été préalablement remplie par les services et ainsi, vous y voyez les dépenses que nous avons prévu d'inclure et de faire financer par ce fonds de concours.

Je veux juste ajouter que la commission numéro une, compétente en la matière, a bien évidemment émis un avis positif pour ce fonds de concours.

Avez-vous des questions ou des remarques sur cette délibération traditionnelle ?

Non ! Donc je vous propose de l'adopter.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Cette délibération relative au fonds de concours 2015 de la CAD est adoptée à l'unanimité.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

M. LE MAIRE : La délibération suivante concerne toujours un fonds de concours 2015 de la Communauté d'Agglomération du Douaisis au profit de la commune de Sin-le-Noble mais cette fois, c'est un fonds de concours exceptionnel mais, on en avait déjà eu l'occasion d'en parler ici.

#### 2°) Fonds de concours exceptionnel 2015 de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD)

M. LE MAIRE : Je vous rappelle que la CAD avait fait l'objet d'une sollicitation par la Société SIMASTOCK par un courrier de décembre 2014 concernant la réfection de la rue Croizat, laquelle rue Croizat constitue l'accès à la plateforme logistique qui a été inaugurée en juin dernier. Ce site logistique n'est pas un parc d'activités communautaire mais la CAD a souhaité répondre favorablement à la société SIMASTOCK et, par un courrier du 28 janvier 2015, le Président POIRET a proposé son aide à la commune au moyen d'un cofinancement à 50 % des travaux estimés. Ils ont été estimés, par les services de la CAD à 87 000 €uros HT et de préciser que cette prise en charge financière de la CAD fera l'objet d'une convention entre les deux entités, entre la Commune et la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Cette synthèse étant faite, je vous propose de passer à la délibération qui vous propose de solliciter, auprès de la CAD, le bénéfice du fonds de concours pour la réfection de la chaussée de la rue Croizat 43 500 €uros HT et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les démarches afférentes et d'inscrire cette recette au chapitre 74 de l'exercice courant.

En pièces jointes, vous avez le courrier de sollicitation de l'entreprise SIMASTOCK, la proposition de courrier émanant du Président POIRET du 28 janvier 2015 et la réponse que je lui ai apportée au 20 mai 2015 après avoir laissé passer le Débat d'Orienta-tion Budgétaire et le Budget et, en avoir discuté, et avoir fait un point sur les différents travaux que nous pourrions mener cette année.

Avez-vous des questions ou des remarques sachant que là aussi, bien évidemment comme il s'agit, là aussi, d'aller chercher une subvention, la commission numéro une qui a examiné ce projet de délibération a bien évidemment émis un avis unanime et favorable ? Sachant que l'on peut juste ajouter également que c'est à la fois une demande de SIMASTOCK mais que l'important c'est aussi une demande importante de la population de ce quartier notamment la rue de La Porte de Fer, la rue Neuve, les riverains nous avaient alertés sur la dégradation avancée de cette voirie et leur inquiétude de voir un accroissement significatif de la circulation

des poids lourds sur cet axe. Donc, cela correspond, c'est avant tout pour nous, bien que pour la CAD, la motivation est liée au développement économique du territoire que l'on peut tout à fait partager, mais, c'est vrai que pour nous il y a aussi une motivation de répondre à la demande de la population du quartier et qui est une population qui d'ailleurs s'est exprimée à travers le conseil du quartier du Marais et qui, bien évidemment a été enchantée de cette proposition de réfection de voirie.

M. LE MAIRE : Avez-vous des questions ou des remarques ?

Je vous propose d'adopter ce projet de délibération relatif à un fonds de concours exceptionnel de la Communauté d'Agglomération du Douaisis pour la réfection de la rue Croizat.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ce projet de délibération ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Non ! Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Merci beaucoup. Et, j'ajouterai que la CAD, lors du conseil communautaire a déjà voté lors de sa dernière réunion il y a quelques jours ; l'octroi de cette subvention. Alors, oui c'est sûr, la CAD nous donnera bien cette subvention.

Troisième délibération de la partie « Affaires Financières »

### 3°) Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Secours Populaire Français »

M. LE MAIRE : Il s'agit d'un projet de versement d'une subvention exceptionnelle à l'association du Secours Populaire Français.

Quelques précisions liminaires à l'examen de cette demande. Tout d'abord préciser que la demande de subvention exceptionnelle qui a été formulée par l'association « Secours Populaire Français », constitue une subvention sur projet puisqu'elle vise à la participation de la commune à l'organisation de la journée des oubliés. Malgré, et je pense que vous avez lu votre dossier, malgré que ce courrier mentionne un déficit de cette initiative, il ne mentionne pas subvention sur projet il s'agit bien, en effet, une subvention sur projet. C'est important de le signaler.

Deuxièmement le projet de délibération a été soumis à l'examen de la commission numéro une et non à l'examen de la commission numéro deux qui a dans ses compétences le champ associatif mais, comme un élu du Conseil municipal siège dans cette commission numéro 2, et est très investi dans la vie de cette association « Secours Populaire Français », nous avons préféré que la demande de subvention soit examinée par la commission numéro une, plus sous un angle financier.

J'avais prévu également de vous rappeler que l'article L 2131-11 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* », mais, la personne qui est investie au sein du conseil, de l'association Secours Populaire Français, n'est pas là. Mais, je pense qu'elle a donné pouvoir. Voilà, on demandera de ne pas prendre part au vote à Jean-Pierre STOBIECKI. Voilà, pas pour celui de Madame BRIDOUX. Comme cela au moins, on sera tranquille dessus.

Alors, nous pouvons en arriver, après ces remarques liminaires à l'examen de la note de synthèse qui vous explique, c'est assez simple, une demande de subvention exceptionnelle qui a été formulée par l'association du Secours Populaire Français à hauteur de 800 € afin de couvrir des frais exceptionnels engendrés par l'organisation le 19 août à Paris pour la journée

des oubliés, en faveur d'enfants et de familles qui ne peuvent pas partir en vacances. La commission numéro une propose d'octroyer une subvention d'un montant de 400 €uros. La délibération, en conséquence, vous propose d'autoriser le versement de cette subvention exceptionnelle de 400 €uros à l'Association Secours Populaire Français pour l'organisation de la journée des oubliés le 19 août 2015 à Paris et vous rappelle que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Commune, article 6748, de l'exercice 2015.

En pièce jointe, vous avez le courrier de sollicitation daté du 10 juin 2015, reçu le 11 juin 2015.

Le courrier demande de subvention, et, je vous le disais tout à l'heure, avis unanime, non pas de la C.2 mais de la C.1, pour proposer l'octroi d'une subvention de 400 €uros.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

Ou pouvons nous passer au vote ?

Je vous propose donc, d'adopter cette délibération.

Y a-t-il des personnes (on va la faire voter pour parce que sinon....) qui souhaite adopter ce projet de délibération ?

Délibération adoptée à l'unanimité en mentionnant le fait que Jean-Pierre STOBIECKI n'a pas pris part au vote concernant le pouvoir qu'il a de Madame BRIDOUX.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

M. LE MAIRE : Voici le point des affaires financières terminé, je vous propose d'aborder le point relatif aux affaires générales dont je suis également le rapporteur et donc, de débiter par la première délibération qui concerne :

## **II/ AFFAIRES GENERALES**

### 4°) Délégation générale du Conseil municipal au Maire – Modification du seuil de délégation en matière de marchés publics et accords cadres

Délégation générale du Conseil municipal au maire avec une modification du seuil de délégation en matière de marchés publics et d'accords cadres. On vous rappelle que le Code général des collectivités territoriales en son article L.2122-22 permet au Conseil municipal d'accorder des délégations de pouvoir au maire.

En ce qui concerne les marchés publics et les accords cadres, il est en effet possible de déléguer au maire la faculté de prendre toutes décisions concernant « *la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres* » ainsi que « *toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget* ».

Au regard de la délégation générale du Conseil municipal au maire pour la Commune de Sin-le-Noble qui a été adoptée lors de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2014, le maire peut prendre toute décision en la matière puisque le Conseil municipal lui a délégué la totalité de son pouvoir. Il apparaît que le maire a toute latitude en matière de marchés publics et d'accords-cadres et n'a pour seule obligation que d'en rendre compte, conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal. Comme on vous l'indiquait dans la note de synthèse, les marchés publics et accords cadres constituent pour les collectivités territoriales de véritables enjeux, notamment en matière de finances publiques ou de risques contentieux. Donc, au regard de ces enjeux et du rapport de la Chambre régionale des comptes, de mai 2014, il vous est proposé d'arrêter un montant au-dessus duquel la délégation générale au maire ne joue

plus. Alors, pour rappel simplement, la Chambre régionale des comptes pointait j'ouvre les guillemets : *« les difficultés rencontrées dans les opérations immobilières et dans certaines passations de marchés publics montrent, à l'évidence, la nécessité de sécuriser juridiquement les actions de la commune dans ce domaine »*.

Pour ce faire, pour sécuriser les actions juridiques, les actions de la Commune dans ce domaine, d'un point de vue juridique, il vous est proposé de retenir désormais le seuil de 207 000 Euros HT à partir duquel la compétence de décider, à propos de la préparation, la passation, le règlement et l'exécution des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, reviendra au Conseil municipal. On peut s'interroger sur le choix -pourquoi ce seuil de 207 000 Euros HT ?-, ce seuil constitue, en fait la démarcation entre les marchés de fournitures courantes et de services en procédure adaptée. C'est juste par souci de simplification qu'il vous est proposé de retenir ce montant de 207 000 Euros HT mais également pour une autre raison, car sinon, il serait difficile, au-dessus de ce montant d'arrêter le curseur pour les marchés publics de travaux. La finalité est d'arrêter un montant plancher qui permettra le dialogue au sein du Conseil municipal d'une part et de garantir une sécurité dans la procédure de dévolution des marchés publics de la Commune tout en ne freinant pas celle-ci. La délibération qu'il vous est proposé d'adopter et qui a reçu l'avis unanime de la commission numéro une qui a travaillé sur ce projet de délibération, consiste à modifier la délibération n° 180.22/2014 du Conseil municipal d'avril 2014, qui a été visée en sous-préfecture le 09 mai 2014 et qui sera ainsi rédigée désormais, *« le maire sera chargé, pour la durée du présent mandat et par délégation du Conseil municipal de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures courantes et de services, et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget dans les limites d'un montant estimé du besoin de 207 000 Euros HT. »*

On vous précise que la fixation d'un seuil plancher conditionne la conduite des procédures de dévolution des marchés publics de la Commune de Sin-le-Noble et rappelle qu'il sera pris acte de celui-ci dans le futur règlement intérieur des marchés publics passés en procédure adaptée de la Commune et que l'on vous présentera à la rentrée septembre lors d'un prochain Conseil municipal.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur cette délibération.

Avez-vous des questions ou des remarques à formuler ?

Non ! Donc je vous propose d'adopter cette délibération.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas son adoption ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Non !

Cette délibération visant à modifier le seuil de délégation en matière de marchés publics et accords cadres dans le cadre de la délégation général de Conseil municipal au maire est adoptée à l'unanimité.

Merci beaucoup.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

M. LE MAIRE : La délibération suivante consiste en l'examen de la mise à disposition de services de la Commune de Sin-le-Noble pour l'instruction de certains actes et autorisations d'urbanisme de la Commune de Waziers. En vous précisant que les bons éléments, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, le projet de convention a été validé ces jours derniers, donc

le projet de délibération et le projet de convention sont ceux qui se trouvent dans une pochette sur votre table.

5°) Mise à disposition de services de la commune de Sin le Noble pour l'instruction de certains actes et autorisations d'urbanisme de la commune de Waziers

M. LE MAIRE : Alors la synthèse de ce projet de délibération, on vous rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, et ce conformément aux dispositions de l'article 134 de la loi ALUR du 24 mars 2014, les communes de moins de 10 000 habitants membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants ne pourront plus bénéficier, de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'étude technique des demandes d'autorisation du droit des sols (ADS).

Donc, « ville de moins de 10 000 habitants, faisant parti d'un EPCI de plus de 10 000 habitants », c'est notamment le cas de la Commune de Waziers, qui a constaté lors du Conseil municipal de Waziers du 18 juin 2015, le besoin de recourir à une prestation de services en terme d'instruction des autorisations du droit des sols et, elle a donc, sur ce fondement, sollicité la Commune de Sin-le-Noble qui est une commune limitrophe, comme chacun le sait, et qui dispose d'un service d'instruction des autorisations afin de procéder à l'instruction des autorisations d'occupation des sols sous la forme d'une mise à disposition du service.

Jusque maintenant, c'était les services de l'Etat qui faisaient la mise à disposition gratuite auprès de la Commune de Waziers. La loi ALUR dit que ce n'est plus possible à partir du 1<sup>er</sup> juillet. La Commune de Waziers s'est tournée vers la Commune de Sin-le-Noble qui elle a un service d'urbanisme, pour que la Commune de Sin-le-Noble mette à disposition ses services, mais pas de façon gratuite, nous allons le voir par la suite.

L'accueil des administrés, la réception des demandes des pétitionnaires, la délivrance des actes demeurent de la compétence du Maire au nom de sa commune qui conserve l'entière responsabilité juridique de ces autorisations d'urbanisme.

Le service urbanisme de la Commune de Sin-le-Noble est, lui, chargé de l'ensemble de la procédure d'instruction des actes et des autorisations qui sont détaillés (déclaration préalable nécessitant une consultation extérieure, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, certificat d'urbanisme opérationnel) et ce à compter du transfert du dossier par la commune bénéficiaire à la Commune de Sin-le-Noble jusqu'à la proposition de notification par le maire.

Comme je vous disais, la mise à disposition des services de l'Etat était gratuite. Dans le cas présent, - la mise à disposition des services par la Commune de Sin-le-Noble - il a été décidé d'un tarif, le coût de cette mise à disposition est fixé à 200 Euros net par dossier.

Pour les dossiers plus complexes, on peut penser notamment à des permis de construire pour établissements recevant du public, ou des permis d'aménager, la participation se fera au coût horaire de 30 Euros net.

Bien évidemment, comme à chaque fois, les recettes seront inscrites, dans le cas présent au chapitre 70 et une convention d'une durée de 5 ans, interviendra entre les deux collectivités pour définir, précisément, les autorisations et les actes dans l'instruction du dossier au service urbanisme de la Commune de Sin-le-Noble et en arrêter le coût annuel.

La convention pourra être dénoncée chaque année par l'une des deux parties avec un préavis de six mois à la date anniversaire.

La délibération qui vous est proposée d'adopter aujourd'hui, prend acte de la synthèse que je viens de vous faire de cette mise à disposition des services de la Commune de Sin le Noble.

En son article 1, « décide d'instruire les actes et autorisations d'urbanisme de la Commune de Waziers dans le cadre de la mise à disposition du service urbanisme de la Commune de Sin-le-Noble » en précisant que sont concernés, par cette mise à disposition des services de la Commune de Sin-le-Noble, les déclarations préalables, nécessitant des consultations extérieures, les permis de construire, les permis d'aménager, les permis de démolir, les certificats d'urbanisme opérationnels et dit que cette liste a vocation à être amendée.

L'article 3 « décide de formaliser les relations entre les deux communes par convention afin notamment de définir les modalités financières de la mise à disposition mais aussi, les modalités d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme ». Il précise que la convention aura une durée de cinq ans, qu'elle peut être résiliée à chaque date anniversaire au terme d'un préavis de six mois ou pour non-respect par un des cocontractants de ses obligations contractuelles, en l'absence ou en cas d'insuffisance de correction des dysfonctionnements, dans un délai de trois mois.

L'article 4 vous « propose d'adopter un projet de convention de prestation de services qui est joint en annexe. »

L'article 5 de décider que « le coût de la « prestation » sera arrêté sur la base d'un coût forfaitaire à l'acte, à 200 Euros net. »

L'article 6 de décider que « les dossiers complexes que représentent les permis de construire pour les établissements recevant du public et les permis d'aménager, la participation de la commune de Waziers se fera au coût horaire de 30 Euros net. »

Je vous précise que la recette sera inscrite au chapitre 70 de l'exercice courant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et à accomplir tous les actes afférents à ladite mise à disposition.

Voilà, nous sommes là dans le cadre d'un exemple concret de ce dont on parle beaucoup en ce moment, à savoir la mutualisation entre différentes collectivités dans une relation gagnant-gagnant puisque nous avons un tout petit peu de marge sur le service urbanisme que nous avons interrogé et qui est en capacité d'absorber un peu plus d'actes et, la commune de Waziers qui fera une économie en ayant recours à nos services. La commune de Waziers gagne de l'argent par rapport à une externalisation et nous, ça nous permettra de couvrir quelques frais fixes et surtout, c'est dans le cadre de bonnes relations de voisinage entre les différentes communes et que nous entretenons avec la ville de Waziers et dont d'ailleurs nous avons un quartier en politique de la ville en géographie prioritaire en commun puisque le quartier du Bivouac nous concernant est également reconnu au niveau intercommunal avec Douai et Waziers sur la Clochette notamment.

Avez-vous des questions, des remarques sur ce projet de délibération ? Monsieur CAMPISANO

M. CAMPISANO : Les autres villes limitrophes comme Dechy, Guesnain, Lewarde pourraient faire la même démarche finalement ?

M. LE MAIRE : Oui.

M. CAMPISANO : Ou elles pourraient se tourner vers Douai finalement ?

M. LE MAIRE : La CAD propose ce service. La CAD a recruté les compétences nécessaires en matière d'urbanisme. Il est donc possible de se tourner vers la CAD. En fait, il y avait deux villes au niveau de la Communauté d'Agglomération du Douaisis qui disposent d'un service instructeur, la Commune de Douai et la Commune de Sin-le-Noble puisque ce sont les deux seules villes qui ont plus de 10 000 habitants et que, comme on le voyait, les villes de moins de 10 000 habitants avaient jusqu'alors une instruction, une mise à disposition gratuite des services de l'Etat. Donc, l'EPCI, - la CAD - s'est doté d'un service urbanisme afin de venir en

aide aux communes de moins de 10 000 habitants. Il y a eu plusieurs façons de réagir, il y a des petites communes qui vont instruire elles-mêmes, il y a des petites communes qui vont externaliser avec un cabinet, il y a des communes qui font appel aux services de la CAD et il y a des communes qui font également appel aux services de la Commune de Douai. Je n'ai pas tout le monde en tête mais après, c'est un calcul que chaque commune fait. Je pense que la CAD a l'assiette de cotisations qui est au nombre d'habitants. Donc, si tu as une ville avec un nombre important, une cotisation au nombre d'habitants et si tu es une ville où il y a peu d'autorisations, d'actes rédigés mais tu as beaucoup d'habitants, ce n'est pas très intéressant parce que tu vas payer très cher. Je pense que si tu es une petite ville avec peu d'habitants, mais que tu as de gros projets, c'est intéressant puisque tu vas cotiser peu en fonction du nombre d'habitants. Chacun a regardé ce qui l'arrangeait. Certains font appel aux services de la CAD d'autres aux services de Douai, d'autres aux services de la Commune de Sin le Noble, d'autres à un cabinet privé et d'autres vont le faire elles-mêmes. Alors, après il y a aussi la capacité de Douai ou Sin-le-Noble à absorber une partie supplémentaire. Pour Waziers, on n'était pas forcément très partant mais on a été sollicité par la Commune de Waziers. Waziers était très intéressée pour travailler avec la Commune de Sin-le-Noble. On a regardé et on s'est dit qu'on pouvait jouer le jeu mais la convention est prévue pour qu'on puisse tous en sortir très facilement. Là, on parle sur une expérimentation, il fallait aller très vite puisque c'est à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Là, on rend service à Waziers avec grand plaisir et on récoltera quelques recettes, Waziers fera quelques économies mais si jamais c'est trop dur, pour nous ou que Waziers n'est pas contente de nos prestations, on peut sortir de la convention très facilement. Voilà ce que j'avais à vous répondre.

Y a-t-il d'autres questions ?

Non !

Je vous propose d'adopter cette délibération de mise à disposition de services de la Commune de Sin-le-Noble pour l'instruction de certains actes et autorisations d'urbanisme de la Commune de Waziers.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?

Des personnes qui souhaitent s'abstenir ?

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

M. LE MAIRE : La partie « Affaires Générales » a son ordre du jour épuisé, nous allons passer à la partie « Affaires scolaires » et notamment l'examen d'une subvention, pour l'année 2015, au projet d'école de l'école Joliot Curie et dont Johanne MASCLET, adjoint en charge des affaires scolaires est le rapporteur de cette délibération. Je lui passe la parole.

### **III/ AFFAIRES SCOLAIRES**

#### 6°) Subvention 2015 au projet d'école de l'école Joliot Curie

Mme MASCLET : Donc, une première délibération qui concerne une subvention sur projet, pour l'école Joliot Curie et dont Monsieur PHILIPPE, Directeur de l'école, demande à la Commune l'octroi d'une subvention de 200 Euros. Il s'agit ici d'un projet jardin qui existait déjà l'année dernière. L'école avait d'ailleurs obtenu un prix d'excellence départemental l'année dernière et ils ont souhaité renouveler le projet voire même étendre le projet et, c'est dans ce cadre là que Monsieur PHILIPPE nous demande de participer, notamment pour le financement d'une serre.

M. LE MAIRE : Merci Madame MASCLET. Effectivement, il est usuel que la Commune participe aux projets d'école qui sont eux-mêmes déclinés en projets éducatifs en lien avec la coopérative scolaire.

Je vous propose d'adopter cette délibération pour un projet comme Madame MASCLET vous l'a mentionné qui vise à poursuivre et développer le projet jardin de l'école par l'achat d'une serre et c'est vrai que je vous avais déjà mentionné des prix, plusieurs prix d'ailleurs et des prix départementaux : 1<sup>er</sup> prix départemental.

Mme MASCLET : L'année dernière, ils ont obtenu le premier prix départemental pour ce jardin pédagogique et cette année, ils participent à deux projets, toujours le même projet au niveau départemental mais aussi national, cette année. Nous aurons les résultats du concours à la rentrée.

M. LE MAIRE : Nous avons même offert le bus aux enfants pour qu'ils aillent chercher leur prix au Département cette année. En pièce jointe, vous avez la fiche de présentation du projet d'école avec le budget prévisionnel d'un montant de 800 €uros (300 €uros qui seraient financés par l'OCCE, 150 par l'APE, 150 par la coopérative scolaire et un cofinancement de la ville de Sin le Noble de l'ordre de 200 €uros et en dépense, la principale dépense l'achat d'une serre 600 €uros et 100 €uros pour outils et accessoires de jardin et 100 €uros pour des graines, des plants, des arbustes, du terreau) et vous voyez que dans la colonne il a été ajouté que tout cela, ces 100 €uros étaient pour cinq classes donc, il est vrai que c'est un projet peu coûteux, très pédagogique. On en parlait cette semaine avec Johanne MASCLET sur les projets pédagogiques autour des ateliers jardin, voire même trouver une continuité dans le cadre des nouvelles activités périscolaires et pourquoi pas une activité intergénérationnelle sur le jardin. Ce sont des projets que les différentes écoles de Sin le Noble poursuivent, ce projet éducatif au niveau des jardins. C'est toujours très intéressant, très apprécié des enfants, je pense que vous ne verrez pas d'opposition à ce que le Conseil municipal adopte cette délibération et décide d'octroyer une subvention de 200 €uros à l'OCCE de l'école Joliot Curie et de prélever les crédits au budget de la commune à l'article 6574.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

Ou pouvons nous adopter cette délibération ?

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Non !

La subvention de 200 €uros est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup pour les enfants de cette école et pour les enseignants qui pourront conduire leur projet éducatif.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

M. LE MAIRE : Le point suivant consiste en un projet de règlement intérieur des services périscolaires des écoles maternelles et élémentaires de la Commune de Sin-le-Noble et je passe la parole à Johanne MASCLET qui va vous la présenter. C'est le fruit de son travail.

#### 7°) Règlement intérieur des services périscolaires des écoles maternelles et élémentaires de la commune de Sin le Noble

Mme MASCLET : Comme vous le savez, la Commune de Sin le Noble organise les accueils périscolaires avant et après la classe, ce que l'on appelle généralement « la garderie ». Nous avons également un service de ramassage scolaire pour notamment les enfants du Marais et également la restauration scolaire et, depuis cette année, les Nouvelles Activités Périscolaires.

Il nous a semblé important, après cette expérience d'une année, de mettre en place un règlement intérieur concernant ces activités périscolaires (la cantine mais aussi le ramassage). Il existait un règlement intérieur qui était assez peu précis et c'est pourquoi nous avons dû le retravailler. Le fruit d'un travail avec, à la fois les intervenants de ces accueils périscolaires, bien évidemment, mais aussi un travail en partenariat avec les directeurs d'écoles à qui nous avons déjà présenté le projet. Je ne vais pas le reprendre dans le détail.

Un premier point qui précise les différents éléments, la fréquentation de ces accueils périscolaires. On a également repris toutes les règles que les enfants devaient respecter pendant ces accueils mais aussi, nous avons jugé nécessaire de mettre un point particulier en ce qui concerne les punitions et les sanctions.

Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter dans le cadre de la commission et nous avons eu quelques échanges à ce propos. Tout le monde était plutôt d'accord pour adopter ce règlement intérieur.

M. LE MAIRE : Merci Madame MASCRET pour cet excellent et important travail du règlement intérieur des services périscolaires mais également tout le travail qui est mené par le pôle scolaire cette année particulièrement complexe, le déménagement des écoles des Epis, d'agrandissement, de travaux de l'école Curie, d'aménagement d'une nouvelle classe et surtout, pour la mise en œuvre des Nouvelles Activités Périscolaires qui était un lourd travail. Je la remercie pour la qualité de la relation qu'elle a su nouer, avec les directeurs d'écoles et les enseignants. Donc, pour ce projet de règlement intérieur des services périscolaires qui correspond à un réel besoin des services puisque le précédent règlement faisait une seule page et, qu'en l'absence de règles préalablement définies, la gestion des conflits s'avère particulièrement difficile voire aléatoire.

Oui Monsieur GUERIN !

M. GUERIN : Une petite question, il y a un point qui attise ma curiosité. Dans les dispositions particulières, chapitre 6, je vous lis la phrase : « *Conformément à un usage général, des repas de substitution peuvent être servis aux enfants dans la mesure où la demande en aura été faite lors de l'inscription* ». Je suis curieux de savoir quelles sont les motivations, les raisons qui peuvent justifier qu'un enfant puisse bénéficier du repas de substitution.

M. LE MAIRE : Les régimes médicaux, les allergies, si vous avez un enfant allergique au gluten, à différents allergènes, les enfants végétariens,...

M. GUERIN : Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous en prie.

M. LE MAIRE : Avant de vous demander de délibérer sur ce projet de règlement intérieur de l'accueil périscolaire je veux simplement vous préciser que les éléments corrigés relatifs aux horaires d'écoles, qui sont des annexes du règlement intérieur, sont dans votre pochette puisqu'on s'est aperçu qu'il y avait un petit problème de copié/collé sur un point ou deux. Les bons horaires qui sont l'annexe de ce règlement intérieur sont dans votre pochette et, c'est sur ce document que je vous demanderai de vous prononcer sachant qu'il n'impacte pas votre vote je pense. Puis, surtout souligner que ce projet a fait l'objet d'une concertation entre les services demandeurs, les directeurs et le service scolaire. C'est important. Vous savez qu'on essaie de travailler dans la concertation, dans le lien,... donc, là tout cela a été travaillé en amont.

Y a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ?

Je vous propose de passer à l'adoption de ce projet de règlement intérieur qui a été, comme Johanne MASCLET le signalait, travaillé lors des travaux de la commission numéro deux qui a émis un avis unanimement favorable à ce projet.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ce projet de règlement ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Non ! Le projet de règlement intérieur est adopté avec la remarque que ce sont les annexes relatives aux horaires des écoles et le document qui était posé sur table pour prendre en compte les petites modifications et corrections.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Merci Madame MASCLET pour la présentation des points relatifs aux affaires scolaires.

Le point suivant sur les « ressources humaines » dont je suis le rapporteur avec quelques modifications au tableau des effectifs et avec une première délibération visant à la modification de ce tableau des effectifs et en la création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de première classe.

### **IV/ RESSOURCES HUMAINES**

#### 8°) Création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de première classe.

M. LE MAIRE : C'est une délibération qui permettra, à la collectivité, de valoriser les compétences des agents et de favoriser également l'évolution de leur projet professionnel puisque nous avons un agent de la commune à temps non complet qui exerçait, à raison de 24 heures semaine au sein d'une école de la commune. Cet agent a obtenu le concours d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe et, comme nous avons une nouvelle classe maternelle qui sera ouverte à la rentrée 2015, je vous en faisais part préalablement, ce qui occasionnera de nouveaux besoins et le tableau des effectifs ne comporte pas de poste vacant correspondant au grade pressenti. Alors, comme à chaque fois dans le cadre de ces délibérations, nous vous rappelons l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui énonce que l'assemblée délibérante est compétente pour créer les emplois de la collectivité. Afin d'acter la réussite de cet agent au concours d'une part mais également de répondre aux besoins de la nouvelle classe, il convient que l'assemblée délibérante crée un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et qu'en parallèle, elle supprime le poste d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe occupé jusqu'à présent par cet agent à hauteur de 24 heures.

La délibération va donc reprendre la synthèse en décidant de créer ce poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe – temps complet à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et de supprimer, à partir de la même date le poste d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe – 24 heures et, bien évidemment, le tableau des effectifs sera modifié en conséquence. Comme à chaque fois dans le cadre de ces délibérations, les dépenses correspondantes seront prélevées aux crédits inscrits au budget de la Commune en son chapitre 012.

Avez-vous des questions ou des remarques à formuler sur cette délibération technique ?

Non ! Alors, je vous propose de l'adopter.

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup. Je n'avais pas précisé que nous avons unanimement reçu l'avis favorable de la commission une qui avait préparé cette délibération.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

M. LE MAIRE : Deuxième délibération du même ordre :

### 9°) Modification du tableau des effectifs par la création de deux postes d'Adjoint technique de deuxième classe

M. LE MAIRE : C'est un projet de délibération qui vise par la création de ces deux postes d'adjoint technique, à titulariser deux agents, donc par la force des choses, qui ne sont pas titulaires et ce projet de délibération permettrait, non seulement de leur apporter une certaine stabilité dans l'emploi puisqu'il s'agit d'agents non titulaires qui deviendraient titulaires, mais également de valoriser leurs compétences et surtout de répondre aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes d'une part mais également de rationaliser la gestion des personnels de la collectivité.

Il s'agit de deux agents non titulaires de la Commune à temps non complet (l'un des deux agents est à 24 heures, l'autre à 31 heures) qui exercent en tant qu'agents d'entretien non titulaires dans les bâtiments communaux. Ces deux agents font preuve d'assiduité, d'efficacité, d'efforts et ont démontré, depuis plusieurs années, des qualités professionnelles qui sont reconnues par leur hiérarchie.

Dans le cadre de la mise en place d'une politique de résorption de l'emploi précaire, il leur est proposé de leur offrir un statut stable dans la collectivité et de les nommer stagiaires de la fonction publique territoriale.

Comme le tableau des effectifs de la Commune ne comporte pas de postes vacants qui correspondraient aux grades consentis et, conformément au traditionnel article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui dit que l'assemblée délibérante est compétente pour créer des emplois de la collectivité, il vous est proposé de créer deux postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à 31 heures par semaine et ce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, sachant que l'augmentation de l'un des deux agents qui passe de 24 heures à 31 heures s'effectue dans le cadre d'une réorganisation, en cours, de l'entretien des bâtiments communaux. Nous avons mené, enfin nous sommes toujours en train de mener, un audit sur l'entretien des différents bâtiments. Nous avons vu lors de la Commission Communale d'Accessibilité, que nous avons 51 bâtiments communaux et nous sommes en train d'organiser, de rationaliser. En fait, ce n'est pas du temps supplémentaire, cette personne va aller travailler dans d'autres bâtiments et nous faire économiser des postes en phase.

Ce projet de délibération est conforme à ce que je viens de vous synthétiser. Création de deux postes d'adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe à 31 heures semaine chacun à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015. Modification en conséquence du tableau des effectifs et prélèvement des dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Commune en son chapitre 012.

Avez-vous des questions, des remarques à formuler sur ce projet de délibération ?

Non ! Donc je vous propose de l'adopter.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas son adoption ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Ce projet de délibération valant création de deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 31 heures par semaine est adopté à l'unanimité

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

M. LE MAIRE : Troisième délibération relative à la modification du tableau des effectifs. Cette fois ci, elle vise, à la transformation de 32 à 35 heures d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

10°) Modification du tableau des effectifs : transformation de 32 à 35 heures d'un emploi d'adjoint technique de deuxième classe

M. LE MAIRE : C'est toujours un projet de délibération qui vise lui aussi, comme les précédentes à la rationalisation en cours de la gestion du personnel par la transformation d'un emploi d'agent technique de deuxième classe de 32 à 35 heures. D'un point de vu légal, cette transformation est permise puisqu'elle n'excède pas 10 % du temps de travail et qu'il n'est donc pas nécessaire, comme on l'avait fait précédemment, de supprimer le poste et d'en créer un autre ou de plutôt faire l'inverse, de créer un nouveau poste et de supprimer le précédent. Là, nous sommes dans le cadre d'une transformation du nombre d'heures de travail inférieur à 10 %. Donc ceci toujours conformément à la traditionnelle loi du 26 janvier 1984 notamment son article 34 que vous allez tous connaître par cœur maintenant et qui dit que c'est l'assemblée délibérante qui est compétente pour cette transformation des emplois de la collectivité. Cette transformation est une nouvelle fois inscrite dans le cadre du travail de rationalisation des ressources humaines affectées à l'entretien des bâtiments communaux dont les salles de sport font partie intégrante puisque là, c'est un agent qui fait l'entretien dans une salle de sport.

Comme je vous disais précédemment, nous avons mené une étude interne sur les postes d'entretien et, il s'avère nécessaire de transformer de 32 à 35 heures le temps de travail d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et, bien évidemment, nous modifierons en conséquence le tableau des emplois de la Commune, sachant que nous avons vu parfois, dans des mouvements de personnel, il y avait des personnels qui bougeaient et parfois, on a eu des personnes qui avaient un contrat de 35 heures qui remplaçaient quelqu'un qui avait un contrat à 25 heures ou 20 heures. Nous sommes en train de reprendre tout l'historique des mouvements, tout l'historique des besoins d'entretien de chaque salle. Là, nous avons un agent qui est à 32 heures qui va remplacer un agent qui part à la retraite et qui avait un contrat de 35 heures et, cet agent à 32 heures remplaçait depuis quelques années un agent qui était à 20 heures. Nous recruterons un agent à 20 heures pour remplacer un agent à 32 heures. Là aussi, cette augmentation du volume horaire de cet agent n'est pas une dépense mais permettra une économie.

La délibération classique à cette synthèse, en vous demandant en son article 1 de transformer le nombre d'heures de l'emploi de 32 à 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et qui rappelle que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les budgets de la commune en son chapitre 012.

Avez-vous des questions ou des remarques sur cette présentation ?

Non ! Donc je pense que ça ne vous posera pas de problème.

Personne ne s'abstient, personne ne vote contre ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

M. LE MAIRE : Quatrième délibération au niveau de la gestion des ressources humaines. Nous ne sommes plus désormais sur le tableau des effectifs mais un projet de délibération relatif à une convention :

11°) Convention d'adhésion au service prévention pôle santé sécurité au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59)

M. LE MAIRE : Cette délibération vise à prendre acte de l'évolution du service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Nord puisque les missions qui sont dévolues sont élargies et que le service change de désignation.

Ce service devient « Service Prévention Pôle Santé Sécurité au Travail » et il nous faut donc renouveler notre adhésion au service pour sa nouvelle dénomination. Ce n'est qu'un renouvellement d'adhésion puisque le service a changé de dénomination. Ça nous permettra au-delà juste de ce changement de dénomination, de bénéficier de prestations plus étendues dans les champs médicaux, sociaux et de l'hygiène – sécurité, proposé, et c'est à noter, sans surcoût, par le CDG 59 et qui répondent aux obligations des employeurs en la matière, imposées par le Code du travail. Le décret 85-603 du 10 juin 1985 ou encore l'accord de 2009 qui a été négocié au plan national avec les organisations syndicales sachant que cet accord porte une attention particulière à l'évaluation et à la prévention des problèmes liés aux risques psychosociaux. C'est pourquoi, je vous propose d'adopter cette convention qui justement, elle, prend en compte ces nouvelles obligations, notamment au niveau des risques psychosociaux. La délibération vous propose d'approuver le projet de convention qui vous est présenté, je précise que la nouvelle convention se substitue à la convention précédemment signée entre la Commune de Sin-le-Noble et le CDG 59, vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le président du CDG 59 et vous rappelle que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Commune en son chapitre 012.

Nous vous avons muni, pour la bonne information des conseils municipaux, en pièce jointe le projet de convention d'adhésion au Service de Prévention Pôle Santé Sécurité au Travail et là aussi, sur ce dossier, la commission compétente, à savoir la commission numéro une a émis un avis unanime et favorable.

Avez-vous des questions ou des remarques sur cette délibération ?

Non !

Donc, je vous propose de l'adopter.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas son adoption ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Non, donc ce projet de convention d'adhésion est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

M. LE MAIRE : Dernière convention, dernière délibération, pardon, mais toujours une délibération relative à une :

12°) Convention d'adhésion au service mission intérim territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59) pour la mise à disposition d'agents.

M. LE MAIRE : La signature de cette convention a pour objet de rationaliser, là aussi, la gestion des ressources humaines de la collectivité et de garantir la continuité du service public grâce au recours au service intérim du CDG59. En effet, la loi du 26 janvier 1984 permet aux centres de gestion de recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu. L'article 22 alinéa 6 de cette loi permet la mise à disposition de ces agents auprès de collectivités à

titre onéreux. Pour assurer la continuité du service, il semble intéressant d'adhérer aux services de la mission d'intérim territorial, mise en œuvre par le CDG59. C'est ce que je vous propose dans le cadre de la délibération et d'approuver le projet de convention avec le CDG 59 d'autoriser le Maire à signer cette convention et, pour que cette convention soit signée, d'autoriser le Maire, en cas de besoin du service, de signer la convention de mise à disposition de la mission d'intérim territorial du CDG59 et, on vous rappelle, comme à chaque fois, que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune en son chapitre 012. Là aussi, pour votre bonne information, nous avons mis en pièce jointe, la convention de mise à disposition de personnels par le CDG59 sur la base de l'article 25 alinéa 2.

Avez-vous des questions ou des remarques à formuler ?

Je vous propose donc de passer au vote.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette convention ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Non ! Cette convention est donc adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

### **ADOpte A L'UNANIMITE.**

M. LE MAIRE : Nous pouvons passer à la délégation « Vie des quartiers - Cohésion sociale » dont le rapporteur est Didier CARREZ. Avec deux premiers projets de délibérations qui visent à l'actualisation des montants de la programmation partenariale de la politique de la ville au titre du contrat de ville 2015 dont je vous disais qu'il avait été signé, en sous-préfecture, il y a quelques jours, en présence du préfet et qui acte, notamment, que certaines actions n'ont pas reçu d'avis favorables et que d'autres ont été revues à la baisse mais c'est ce que va vous expliquer Didier CARREZ à qui je passe la parole.

### **V/ VIE DES QUARTIERS - Programmation partenariale – Contrat de ville 2015**

#### 13°) Ajustement de la programmation partenariale contrat de ville 2015 (Actions portées par la Commune)

M. CARREZ : Oui, ce sont des éléments que vous connaissez déjà puisque lors de la séance du 24 mars 2015, nous avons adopté des délibérations qui concernent le projet de programmation partenariale dans le cadre du contrat de ville. Dans le cadre du contrat de ville, nous avons proposé des actions portées par la commune et d'autres actions portées par le secteur associatif. Comme Monsieur le Maire vous le disait, le comité de pilotage s'est réuni le 18 juin 2015 pour émettre un avis sur les actions que nous proposons et, il est vrai que certaines ont reçu un avis favorable et d'autres non et, au regard des finances communales, bien entendu, il n'est pas possible de poursuivre les actions en l'absence de financement autre que celui de la Commune.

Concernant la programmation partenariale – contrat de ville, concernant les actions portées par la Commune ont reçu un avis favorable, les actions.... Je vais vous donner l'intitulé mais ça apparaît en même temps, donc :

- « Ce n'est qu'un début », porté par la Commune. L'objectif est l'accompagnement à la création de conseils de quartiers par l'organisation et l'animation d'ateliers d'urbanisme. Le coût de cette action est de 18 180 €uros. Nous avons pu obtenir une subvention de 14 544 €uros par l'ACSE. L'ACSE, je vous rappelle c'est l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances et la Commune peut mettre un budget de 3 636 €uros.

Deuxième action retenue :

- « Orchestre pour tous » : il s'agit de mettre en place un atelier orchestral dédié aux enfants du centre social. Cette action est portée par la Commune, au sein de la ville par le pôle musique, danse et théâtre. Elle représente un coût de 27 465 €uros. Là aussi, nous avons une subvention de l'ACSE d'un montant de 21 972 €uros et la Commune mettra 5 493 €uros.

Et la troisième action retenue :

- « Les direx en images » : il s'agit d'une mise en place d'ateliers d'expression avec les habitants des Epis. Ces ateliers sont portés par le centre social. Un coût de 5 000 €uros, une subvention de l'ACSE de 4 000 €uros et la part de la Commune se monte à 1 000 €uros.

Ce qui fait que pour les actions contrat de ville portées par la Commune, elles représentent un coût total de 50 645 €uros, une subvention totale de l'ACSE de 40 516 €uros et la part de la Commune de 10 129 €uros.

On demande au Conseil municipal, d'abord on précise que les dépenses seront prélevées aux chapitres 11 et 12 et les recettes au chapitre 74 du budget communal et, bien entendu, il y a toujours un recours possible et il est demandé le vote du Conseil municipal sur la participation de la Commune puisque la participation de l'ACSE a déjà été actée si je ne m'abuse.

M. LE MAIRE : Il est à préciser que la Commune de Sin-le-Noble est celle qui a eu le plus de financements au niveau de la CAD sur les dossiers qu'elle a déposés, sachant que l'Etat avait réduit ses financements en disant que comme cette année, la réponse était très tardive, l'Etat a divisé tous ses financements par deux. Voilà et, c'est notamment sur ce contrat de ville, au niveau des actions portées par la Commune, c'est une action, « remise en forme pour tous » qui n'a pas été retenue.

Je vous propose d'acter cette programmation territoriale et de valider la programmation réajustée du contrat de ville qui vous est détaillé page 113 dans le projet de délibération tout en vous précisant que les dépenses seront prélevées aux chapitres 011 et 012 et les recettes elles, sont inscrites au chapitre 74.

Pas de problème sur cette délibération ?

Tout le monde est d'accord ? De toute façon, on avait déjà tous donné notre accord unanime et là, simplement, on réajuste puisque l'ACSE donne moins d'argent.

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité et je repasse la parole à Didier CARREZ, pour l'ajustement de la programmation partenariale contrat de ville 2015 mais, cette fois ci pour des actions portées par le secteur associatif.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE.**

#### 14°) Ajustement de la programmation partenariale contrat de ville 2015 (Actions portées par le secteur associatif)

M. CARREZ : Concernant le secteur associatif, nous avons donc trois actions qui ont été retenues, à savoir :

- « Ateliers d'initiation au basket » : mise en place d'ateliers d'initiation au basket pour les enfants du quartier des Epis et du Centre Social. Le coût total du projet, concrètement Monsieur CAMPISANO et les membres de la commission 3, à l'information que j'avais pu vous donner en commission, « *errare humanum est* », le coût total du projet est de 5 000 €uros et la subvention de l'ACSE est de 4 392 €uros et la part de la Commune

est de 608 €uros. Lorsque je parlais, en commission, de 12 000 €uros, c'était un projet antérieur qui, finalement n'a pas été déposé et c'est donc le second projet d'un montant de 5 000 €uros qui l'a été.

M. CAMPISANO : Il me semblait avoir lu, à l'époque, qu'on avait présenté 15 000 €uros de projet parce que nous devons compenser les 18 000 €uros de subvention du basket plus les 15 000 €uros et, cette programmation là était sur les bases de 15 000. Là 5 000, je suis content que ce soit accepté 5 000 mais c'est 5 000 €uros.

M. LE MAIRE : Je vais te répondre. Effectivement le dossier initial est de 15 000 €uros : 12 000 €uros de subvention sollicité auprès de l'ACSE et 3 000 €uros de subvention ville. Or l'ACSE n'a pas répondu à cette hauteur et, on est même allé dans le cadre, puisqu'on avait une réunion, je vous l'avais dit lors du dernier Conseil municipal, il y avait une réunion d'arbitrage politique et le départ, était, je pense beaucoup plus faible. Il était, je pense, de l'ordre de 2 000 €uros et on a réussi, dans le cadre de la négociation, lors de la réunion qu'il y a eu à la CAD avec le sous-préfet, les différents services de l'Etat, les services de la Région, du Département, de la CAD, ... on a réussi à aller rechercher quelques milliers d'€uros. Nous, nous avons bien déposé le dossier « mise en place d'initiation au basket pour les enfants du quartier des épis, du centre social », coût total 15 000 €uros avec une subvention ACSE de 12 000 €uros et une subvention ville à 3 000 €uros et l'ACSE. Je dis, c'était de l'ordre de 2 000 €uros, c'était vraiment rien du tout. On a réussi à aller regratter parce qu'on a abandonné quelques projets en disant que d'une part tout était coupé à 50 %. Il n'y a qu'une action qui n'a pas été coupée à 50 % initialement qui est l'action SINergies « prête moi ta plume » qui a été admise telle quelle sinon, toutes les autres actions soit étaient refusées, soit, lorsqu'elles étaient acceptées étaient au minimum coupées de 50 % en disant, il y a déjà six mois de passés donc 50 % et, après il y en a certaines et notamment toutes les actions sport, qui ont eu des avis défavorables. On a bagarré dessus et nous, on a décidé d'abandonner quelques actions en disant cela n'a pas de sens, il y avait des actions ville, je pense, notamment à l'atelier de musculation, on avait eu un prorata en nous disant, soit c'est tout, soit c'est rien, il y a des paliers, il y a des seuils en dessous desquels... il y a des frais fixes, il y a des frais qui ne sont pas variables, qu'on ne divise pas par deux. Nous avons, nous ville abandonné quelques actions qui permettent de réallouer des financements au niveau du basket notamment mais également d'autres actions. On a abandonné également le projet de la MJC qui n'était pas valorisé à ce montant là par les dernières propositions de l'ACSE.

La réponse, c'est bien celle-là, 15 000 demandés, 12 000, 3 000. 12 000 ACSE, 3 000 Ville. L'ACSE donnait 1 000 ou 2 000 donc, on a quand même acté et Zineb BOUROUBA, Chef de la politique de la ville avait contacté le club de basket qui a dit, « à 5 000 on peut quand même y aller et faire quelque chose ». Voilà la réponse.

M. CARREZ : Deuxième action, dont on vient de parler rapidement portée par la MJC Maison des Arts :

- « Masque et identité, parcours vers la citoyenneté » : il s'agit de la mise en place d'ateliers artistiques autour de l'identité des quartiers des Epis et du Bivouac pour un coût total de l'action de 8 070 €uros, une subvention ACSE de 6 456 €uros et une participation de la Commune de 1 614 €uros.

Et puis l'action portée par l'association SINergies

- « Prête-moi ta plume » : il s'agit de la mise en place d'ateliers d'écriture dont on connaît maintenant que c'est une action qui existe depuis quelques années, des ateliers d'écriture dédiés aux enfants des quartiers des Epis et du Bivouac. Un coût total de l'action de 12 000 €uros, une subvention ACSE de 6 000 €uros et une participation de la Commune de 6 000 €uros.

Ce qui représente donc, un coût total pour les actions portées par le secteur associatif de 25 070 €uros. Les subventions ACSE se montent à 16 848 €uros et la participation de la Commune à 8 222 €uros. Voilà ce qui concerne le secteur associatif.

M. LE MAIRE : Merci Didier.

Quelques précisions sur les projets parce que vous les avez votés mais, on ne les a peut-être pas tous en tête.

Nous avons déposé pour un total de 73 220 €uros avec une demande à l'ACSE de 44 356 €uros.

Il y avait un premier projet qui était « le Kilomètre d'or » qui était la mise en place d'une démarche sportive autour de la course et qui a été refusé. « Sport en fête » par les Epis foot, mise en place d'ateliers sportifs dédiés aux enfants du quartier des Epis et qui a également été refusé. Le basket, « Ateliers d'initiation au basket » on en a parlé 15 000 €uros, le projet initial, ramené à 5 000 €uros après négociation. Le « projet de l'école de pêche », un projet de 5 000 €uros a lui aussi été retoqué. « Masque et identité », Didier CARREZ vous en a parlé pour la MJC a été accepté mais, là aussi, après renégociation puisqu'il était de moitié. « Prête-moi ta plume », c'était le seul projet qui a été accepté et accepté à 100 % sans être proratisé. Enfin, il est important de noter l'atelier décentralisé du Cirque éducatif d'un montant de 17 000 €uros : 5 000 ACSE, 5 000 Commune, avait été refusé et, nous sommes intervenus lors de cette réunion pour préciser que c'était mettre en grave danger le Cirque éducatif dont l'équilibre financier est plus que précaire et donc, le sous-préfet a accepté de financer cette opération et le Président POIRET a accepté de le prendre en financement CAD en disant, qu'effectivement, même si c'était le Cirque éducatif à Sin le Noble, le rayonnement du Cirque éducatif était à l'échelle intercommunale et que donc, il était tout à fait logique que ce soit un cofinancement communautaire. Normalement, là aussi, et on a posé la question, pour les autres projets, sans doute il y avait un regard négatif sur le financement d'actions sportives par la personne qui analysait les projets et, deuxièmement, une autre réponse était qu'aujourd'hui la réforme de la politique de la ville vise à concentrer sur des plus gros projets et à arrêter de faire du saupoudrage. C'est la réponse qui nous avait été apportée par exemple pour les 5 000 €uros des Epis Foot en disant, oui, 5 000 €uros c'est du saupoudrage et j'avais répondu que si c'était du saupoudrage, je ne comprenais pas qu'ils ne finançaient pas un gros projet à 15 000 €uros pour le basket. Du coup, ils étaient un peu embêtés pour leur réponse mais, en tout cas, je pense qu'il était important de noter que, non seulement, le cirque on a réussi, avec le Président POIRET, on était monté à deux au créneau, plus Jacques MICHON qui était là aussi, la ville de Waziers qui est aussi proactive au niveau du cirque et de leur prêt des locaux. Donc, le projet « ateliers décentralisés du Cirque éducatif » sera financé 5 000 €uros par l'ACSE, 5 000 €uros par la CAD et la justification comme quoi elle n'avait pas été retenue dans un premier temps était de dire que ça n'était pas du public prioritaire puisque ce sont des publics de l'ensemble du territoire et l'argument qui avait donc été ramené en réponse était de dire que la mixité est aussi un élément de la politique de la ville et que justement il y a des jeunes des quartiers prioritaires assis à côté de jeunes de quartiers moins défavorisés et ça permet une mixité, un vivre ensemble et, que c'est quand même de la cohésion sociale. Didier le disait tout à l'heure et du coup, ça a été rattrapé mais vraiment *in extrémis*. Voilà les précisions, pour votre bonne information, parce qu'on avait délibéré il y a quelques semaines sur des dossiers plus ambitieux qui ont été revus parce que les financements baissent et que l'état a décidé de proratiser en disant, on est déjà au mois de juin et de ce fait, on divise par deux les financements.

Je pense que vous n'aurez, là aussi, pas de difficulté à adopter la délibération visant à ajuster la programmation partenariale contrat de ville 2015, au niveau des actions portées par le secteur associatif et adopter l'article 1 au bas de la page 115 les différentes actions « Ateliers initiation basket », « Masque et identité, parcours vers la citoyenneté » et « Prête-moi ta

plume » pour un total de 25 070 €uros avec une subvention ACSE à 16 848 €uros, une subvention ville à 8 222 €uros et, de préciser que les dépenses seront prélevées à l'article 6748 du budget municipal.

Des questions ? Des remarques ? Des précisions ?

Vincent CAMPISANO !

M. CAMPISANO : Uniquement sur le Cirque éducatif, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas proposer à la CAD de prendre le projet « Cirque éducatif » dans sa totalité tant pour les subventionnements parce que ça regarde tout le douaisis et, pas uniquement les écoles, pas uniquement les écoles de Sin le Noble. Ça devrait être une fois pour toute, pour la sauvegarde du Cirque éducatif, parce qu'ils sont chaque année toujours à l'appel pour pouvoir boucler leur budget.

M. LE MAIRE : Il y a donc une montée en puissance de la CAD sur le dossier du Cirque éducatif, puisque l'année dernière, le Président POIRET avait fait voté l'achat, je crois que c'était en milliers de places, je pense que c'était une aide de 7 000 €uros si j'ai bon souvenir, qui ont été distribués aux 35 collectivités, aux 35 communes de la CAD et que cette année, là vraiment dans la discussion politique qu'il y a eu entre le Sous-préfet et les services de l'Etat, le Président POIRET est clairement monté au créneau et c'est lui qui a emporté la cause du Cirque éducatif en disant qu'il fallait :

1° que l'ACSE finance,

2° que la CAD cofinancerait également.

C'est déjà un premier pas en avant de la CAD, une vraie volonté et le Président POIRET a clairement affiché le fait que le Cirque éducatif concernait l'ensemble des enfants du territoire, l'ensemble des citoyens du territoire et, pour rencontrer régulièrement des personnes du Cirque éducatif, je pense qu'ils pourraient, aussi élargir leur champ d'horizon, voir la CCCO par exemple. Il n'y a pas de frontière entre le Cirque éducatif et, je les ai rencontrés il n'y a pas longtemps, on en a discuté, et, ils ont des rendez-vous prévus avec le président de la CAD, le président de la CCCO et, bien évidemment, ils savent que la mairie de Sin-le-Noble continuera à leur venir en appui d'un point de vue logistique ou d'un point de vue politique pour accéder à leur demande, mais, malgré tout, avec toujours, avec une extrême précarité de la situation financière et de la survie du Cirque éducatif.

M. LE MAIRE : Ces remarques étant faites, tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ?

Pas d'abstention, pas de personne qui vote contre ?

Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

M. LE MAIRE : Toujours dans le même cadre d'ajustement de la programmation au titre de la politique de la ville, cette fois ci pour la Région et notamment des crédits FITA.

#### 15°) Ajustement de la programmation au titre du Fonds d'Initiatives des Territoires et de leurs Acteurs (FITa)

M. LE MAIRE : Même manipulation, nous avons voté des demandes de subventions il y a quelques mois, nous avons eu les réponses dont Didier va vous faire part et, il convient donc d'acter et d'ajuster la programmation. Je passe donc la parole à Didier CARREZ.

M. CARREZ : Concernant le FITA qu'on avait présenté lors de ce même Conseil municipal, il y a à la fois une action concernant l'investissement et une action concernant le fonctionnement.

Concernant l'investissement, il s'agit du réaménagement de l'espace urbain avec les habitants qui est une action nouvelle portée par la Commune.

Dans le cadre de la démarche de concertation et de participation des habitants mise en place sur les 8 quartiers de la Commune, ont été priorités, par les habitants et les partenaires, en fonction de thématiques spécifiques, la sécurisation des espaces, la sécurité publique et la prévention de la délinquance, l'aménagement d'espaces de détente et l'entretien des espaces verts pour redynamiser les zones repérées par les habitants.

Les projets d'aménagement priorités par les habitants sont les suivants, vous avez :

- le réaménagement de la place de La Montée,
- la création d'un City Stade à La Montée rue Mahieu,
- la création d'un espace vert de détente à proximité de la maison de quartier rue Semard, toujours à La Montée,
- la réorganisation des plans de circulation aux abords des écoles, Sucrierie, Molière, Langevin, Suzanne Lannoy, Salengro,
- la végétalisation d'espaces verts au Bivouac, aux Epis, à La Montée et en Centre Ville.

Le plan de financement de cette opération est le suivant : la dépense se monte à 300 000 €uros. Il y a donc 50 % Région et 50 % ville donc, 150 000 €uros de subvention région et 150 000 €uros de participation ville. Voilà pour ce qui est de l'investissement.

Ensuite, il y a un volet fonctionnement qui concerne la démocratie participative. L'objectif est d'associer les habitants, les professionnels, les acteurs du développement au maintien du cadre de vie de leur quartier. Pour améliorer la qualité du cadre de vie des habitants, mobiliser et faire participer les habitants, co-construire avec eux et les partenaires, des projets d'aménagement urbain et renforcer l'image de l'action des élus sur le territoire. Là, ça a été mis en route mais il y a encore fort à faire en la matière et, l'action se monte à 28 496 €uros avec une subvention Région de 11 414 €uros et une participation de la ville de 17 082 €uros. Voilà ce qui est proposé dans le cadre de cet ajustement de programmation.

M. LE MAIRE : Merci Didier.

Effectivement une nouvelle fois un ajustement par rapport à ce que nous avons voté ici, le 24 mars 2015. Donc pas d'ajustement mais on prend acte au niveau du FITA, volet GUP investissement parce qu'on est bien à 300 000 €uros, 150 000 Ville, 150 000 Région et, c'est par contre au niveau du FITA en son volet GUP Fonctionnement, sur la mise en place d'une démocratie locale dont vous savez que c'est une des priorités du mandat et qui est depuis quelques mois, en activité mais ce travail nécessitant un accompagnement et là, nous avons sollicité la Région sur un Fonds de financement de 19 948 €uros Région, 8 548 €uros ville et la Région a répondu à hauteur de 11 450 €uros, 11 414 €uros pardon et nous oblige à monter notre part ville de 8 548 €uros à 17 082 €uros mais sachant que dedans il y aura de la valorisation de salaires de la collectivité, du salaire de la chef de la politique de la ville et je ne me trompe pas, c'est la montée en puissance de la démocratie participative et locale qui nous oblige à avoir des locaux. Réjouissons nous au moins de cette participation de 11 414 €uros de la Région. Au niveau du contrat de ville, des fonds ACSE que nous avons également eus, un financement cette fois ci à hauteur de 80 % et c'était la deuxième action. Une action ville, au niveau du contrat de ville, une action portée par la Commune, c'était celle-là qui avait obtenue une réponse favorable sans aucune question avec un financement à 80 % de l'ACSE et la deuxième au niveau associatif c'était SINergies pour « Prête-moi ta plume ».

Je pense que là, il n'y a pas de problème pour acter cet ajustement de la programmation dite du Fonds d'Initiative des Territoires et de leurs Acteurs. Donc :

- 1) FITA volet GUP Investissement « Réaménagement des espaces urbains avec les habitants ». Vous avez le plan de financement et,
- 2) FITA volet GUP Fonctionnement « Mise en place d'une démocratie participative » vous avez également le plan de financement.

Tout le monde, je pense est d'accord pour adopter cette délibération.

Pas d'abstention, pas de vote contre,... Merci beaucoup de cette belle unanimité.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Dernière délibération, inscrite à l'ordre du jour de la présente réunion du Conseil municipal, une délibération visant mais qui est, je dirais un effet collatéral des délibérations précédentes. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association des Epis Foot.

Didier CARREZ va vous la détailler mais juste préciser que c'était un projet qui avait déjà été inscrit et sur lequel nous avons déjà délibéré lors d'actions associatives du contrat de ville qui n'a pas été retenu aujourd'hui dans le cadre de la politique de la ville, il y a une volonté de ne pas donner de petites sommes et de ne pas aller vers, ce que l'on appelle du saupoudrage mais, il nous a paru intéressant de maintenir ce projet et de le maintenir à la même hauteur que le projet basket puisque c'est le pendant, de l'activité basket qui elle aussi a un budget de 5 000 Euros, là c'est la même chose, l'initiation mais par le football et ça serait 5 000 Euros aussi mais, je laisse Didier CARREZ vous présenter ce projet.

#### 16°) Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Epis Foot »

M. CARREZ : Il s'agirait de monter, pour les Epis Foot un stage qui aurait lieu du 24 au 28 août, c'est-à-dire la dernière semaine des vacances scolaires. Vous savez que les centres de loisirs s'arrêtent une semaine avant la rentrée scolaire et ce stage foot permettrait de faire un peu la jonction entre l'arrêt des centres de loisirs et puis la rentrée.

Sachant qu'il est prévu également une deuxième semaine de stage, au moment des vacances de Toussaint du 02 au 06 novembre.

L'association a pour objectif de jouer un rôle primordial sur le plan de la cohésion sociale dans le quartier des Epis. Ses objectifs sont : l'épanouissement, le bien être des jeunes, la promotion de la pratique sportive comme facteur d'insertion sociale, le vivre ensemble mais, pour monter ces actions, les Epis Foot ont des besoins à la fois matériels et humains. Des besoins matériels comme des ballons, des plots, des chasubles, des matériels éducatifs et aussi, des besoins humains pour pouvoir animer ces stages et, ils prévoient 4 à 5 encadrants 6 heures par jour pour les deux semaines de stage.

Comme vous l'a dit Monsieur le Maire, c'est une action qui a été présentée dans le cadre du contrat de ville mais qui n'a pas obtenu d'avis favorable. Or, vous reconnaîtrez l'importance de cette action dans un quartier comme celui des Epis et, c'est pour cela que nous proposons de leur verser une subvention exceptionnelle de 5 000 Euros.

M. LE MAIRE : Merci Didier, juste une précision, enfin même pas une précision, un complément. C'est que comme ce fut évoqué lors des travaux de la commission compétente, l'action fera l'objet d'un bilan et d'une évaluation interne. Mais, de toute façon, c'est le cas pour l'ensemble de nos actions. On essaie d'évaluer et de corriger si nécessaire bien évidemment.

Je sais que nous en avons parlé avec le Directeur du Centre Social, qui nous disait que lorsqu'il y avait un stage organisé par les Epis Foot, il voyait que ça marchait bien parce que lui avait un peu moins de monde au niveau des activités du Centre. Et, là en plus, c'est vraiment pour

compléter car, comme Didier le disait, il n'y a pas d'activité du Centre cette semaine là. Ça permettra d'offrir une semaine d'activités, agréable qui plus est, aux enfants du quartier concerné.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

Pouvons-nous soumettre cette délibération à votre approbation ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Des personnes qui votent contre ?

Non ! Ce projet de délibération d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Epis Foot » est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup pour eux.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Et, enfin, nous vous avons joint, comme de coutume, un état des décisions directes, très sommaire puisqu'il n'y en a que trois.

Avez-vous des questions ou des remarques à formuler sur ces décisions directes ?

Non !

Ecoutez, il me reste à vous remercier de votre présence, de votre attention et, à vous souhaiter à tous et à toutes de très bonnes fêtes nationales, de très belles festivités. J'espère que j'aurai le plaisir de vous y rencontrer le 13 ou même le 14 puisque le 13 juillet au soir, la retraite aux flambeaux, le 14 au matin, la fête nationale à 11 heures et, toute l'après-midi et le soir « Les Quartiers d'Été » des Epis avec un bal le soir et un feu d'artifice.

Nous avons début août, le quartier d'Été du « Vieux Faubourg » avec sa ducasse. Le 15 août, « Le Marais », et le 15 août tombe un quel jour?... Un samedi... Donc, le 16 août, le lendemain, ce sont les quartiers d'Été des Hauts de Sin.

Voilà les quatre quartiers qui seront en fête cet été.

Je voudrai vous donner aussi rendez-vous, le 30 août qui est une date importante, pour la commémoration de la libération de Sin le Noble/Dechy qui aura donc lieu, cette année, un dimanche à 9 heures 45.

Voilà, le dimanche, il y aura un peu plus de monde qu'un vendredi soir mais, comme c'est l'inauguration de la fête du bœuf à Bugnicourt en fin de matinée, nous la faisons un peu avant pour permettre aux élus intéressés d'aller à Bugnicourt, de pouvoir s'y rendre.

Un bon week-end du 14 juillet à tout le monde et de bonnes vacances et rendez-vous à la rentrée.